



Permis d'aménager camping

Par maginrad

Bonjour,

Je suis dans le projet de peut être reprendre un camping avec hébergements insolites, cependant je me pose une question légale car le camping en question est classé "aire naturelle" donc dispose d'une autorisation pour 6 tentes, 20 personnes, mais il dispose aussi de cabanes, yourtes au sol qui sont louées. Le propriétaire m'a informé qu'ils sont passé au tribunal il y a quelques années pour infractions au PLU en ayant implanté des cabanes, et qu'il a été condamné à payer 500e, mais il n'est pas mentionné qu'il devait les enlever(j'ai vu la condamnation). Cela veux t'il dire que depuis elles sont autorisées? merci de m'éclairer.

Par ESP

Bonjour

Ne vous lancez pas dans un tel projet sans être préalablement certain que l'aménagement actuel pourra être conservé et que vos projets seront réalisables.

Commencez par un RDV avec le maire et le service urbanisme.

Par maginrad

Oui d'accord, merci de votre réponse.